

Carte scolaire : les enjeux

Par Agnès Van Zanten,
Directrice de recherche au CNRS,
Observatoire Sociologique du Changement.

Le 30 septembre 2008

La carte scolaire, créée au début des années 1960 pour accompagner la démocratisation de l'enseignement secondaire, visait à réguler l'offre et de la demande scolaires. Elle a aussi permis un certain brassage social. Il s'agit néanmoins d'un outil imparfait dont les limites ont été accentuées par les changements scolaires et sociaux des quarante dernières années. Ainsi, ce mode de régulation, qui ne s'applique qu'aux établissements publics, a permis aux établissements privés de jouer un rôle de recours et ce de façon plus intense avec le développement d'un rapport plus instrumental à l'école des usagers et d'une offre privée « sur mesure ». En outre, cet instrument qui, par sa nature même, a des effets très différents selon les caractéristiques des territoires sur lesquels il s'applique, a perdu en efficacité avec le renforcement de la ségrégation urbaine en haut et en bas de l'échelle sociale. Enfin, parce qu'elle a été mise en œuvre dans une optique essentiellement gestionnaire, parce que les autorités locales n'ont pas toujours résisté aux pressions locales et parce que des assouplissements ont été introduits dans un nombre important de zones, la sectorisation n'a pas toujours permis de limiter les stratégies d'un nombre croissant de familles et d'établissements pour la contourner.

Le système de carte scolaire s'appliquant exclusivement au secteur public, aveugle aux différences territoriales et avec des possibilités variables de dérogation doit donc être réformé. Fallait-il pour autant encourager une régulation autonome des flux d'élèves entre établissements ? Les travaux conduits à l'étranger (pays sans sectorisation comme les Pays-Bas et la Belgique, ainsi que les pays ayant libéralisé décrits par Eric Maurin) montrent une forte corrélation entre libre choix, ségrégation scolaire et inégalités entre établissements. En France, les recherches sur les expériences d'assouplissement menées dans les années 1980 et sur les choix scolaires montrent également les effets d'un double mécanisme. D'une part, pour des raisons de coût, mais aussi de plus faible capacité de jugement de la qualité des établissements (réseaux de parents, conseils de la part d'acteurs scolaires, classements...), les parents de milieu populaire et issus de l'immigration se saisissent moins que les autres des opportunités de choix. D'autre part, dans un système éducatif où il existe non pas une diversité mais une hiérarchie d'établissements, les vœux se concentrent sur un petit nombre de collèges ou lycées qui trient les demandes en fonction de critères scolaires qui sont aussi des critères sociaux*.

Le dispositif mis en place par Xavier Darcos à la rentrée 2007 se situe dans la continuité des expériences antérieures d'assouplissement en produisant les mêmes effets mais avec deux changements majeurs. Le premier concerne l'impulsion forte donnée par le gouvernement. Elle s'est traduite par une augmentation

* Van Zanten A., L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue, Paris, PUF, 2001. van Zanten A. Choisir son école. Les stratégies éducatives des classes moyennes, Paris, PUF, 2009, à paraître.

sensible des demandes de dérogation et surtout de leur taux de satisfaction par les autorités locales, accentuant la fuite des établissements les moins réputés et renforçant les déséquilibres démographiques et les ségrégations. Le second est l'importance nouvelle accordée au critère de « boursier ». Cette mesure pourrait se rapprocher des systèmes de quotas mis en place au nom de l'équité dans certains systèmes scolaires. Mais ce critère n'a pas été appliqué de façon systématique. Surtout, il accentue le problème des inégalités entre établissements. En effet, les boursiers qui bénéficient de l'assouplissement de la carte sont essentiellement de bons élèves. Il peut paraître juste à l'échelle individuelle que leurs efforts ne soient pas entravés par les caractéristiques de leur environnement scolaire. Pourtant, leur départ a des conséquences négatives pour les établissements dont ils sont issus. Ce critère ne suffit donc pas à limiter les effets pervers du libre choix. Il est nécessaire de développer d'autres moyens de régulation[†].

[†] Van Zanten A., Obin J.-P., La carte scolaire, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2008.